le but d'éviter le paiement de nouveaux droits de mutation (1).

A ce moment, Claude Besson était possesseur de tout le tènement du Perrier et, vers 1520, il ouvrit la rue que l'on nomma en premier lieu rue Nouvelle de l'Hospitail (CC. 282, fol. 275, v.), puis rue Besson, rue de la Monnoye, enfin rue de la Vieille-Monnaie, nom qu'elle porte encore aujourd'hui. Le Consulat l'obligea de donner à cette voie une largeur minimum de vingt pieds (BB. 40, fol. 70): « Le mardy, dix neufviesme de mars mil V° et « vingt (1521, n. s.), en l'hostel commun, apres diner...

- « Au partir dudict Consulat, mesdicts sieurs, exceptez
- « ledictz Fenoil, sont allez veoir la rue tendant de la porte
- « sainct Marcel a sainct Sebastien, au droict de la vigne de
- « maistre Claude Besson, pour bailler largeur dont sera
- « ladicte rue, pour ce que lon y veult bastir dung coste
- « que dautre; et apres avoir veu sur ledict lieu, ont advise
- « que ladicte rue doit estre de vingt piedz pour le moings
- « et ont assigne les parties au Consulat a jeudy prochain
- « pour y ordonner. »

Mark Market Control

Nous croyons nécessaire de faire connaître les mutations de la vigne de Chapuis avant de décrire la propriété de l'auteur de la découverte de la Table Claudienne, Roland

⁽¹⁾ C'est sans doute cette entreprise qui obligea Claude Besson de vendre le 16 février 1520, à Antoine Gondy, marchand florentin, la terre du Perron à Oullins, qu'il avait embellie en relevant le château, transformé en maison forte conformément aux lettres patentes de juillet 1518, qu'il avait obtenues de François I^{ex}. (Cochard, Nolice sur le Perron).